

Décision n° 2025/04  
relative à l'accréditation de  
Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de  
Paris  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	<b>Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris</b>
Sigle :	ESITC Paris
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Arcueil, Egletons

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2021/10-04

### Objet de la demande d'accréditation

#### Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site d'Arcueil  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Arcueil  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Egletons pour les deux premières années du cycle ingénieur et sur le site d'Arcueil pour la troisième année du cycle ingénieur

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris ;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal), Géraldine CAS AUX GINESTET (experte auprès de la CTI, corapporteur), Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI, expert), Dimitar DONTCHEV (expert auprès de la CTI, expert international), Baptiste TOUSSAINT (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 Avril 2025 ;
- Entendus : Antoine LECOCQ, directeur de l'ESITC Paris, Jean-Michel TORRENTI, directeur de la recherche de l'ESITC Paris.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, sur le site de Arcueil	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, sur le site de Arcueil	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris sur les deux premières années du cycle ingénieur, sur le site de Egletons	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira **un rapport intermédiaire** avec un focus particulier sur les éléments mis en place pour finaliser la conception et le déploiement de sa démarche compétences à l'ensemble de ses formations.

Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 novembre 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

**Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Permettre aux enseignants-chercheurs de l'école d'assurer leurs différentes missions de manière équilibrée ;
- Renforcer la cohérence entre la note d'orientation stratégique 2025-2030 et la déclinaison pluriannuelle des objectifs assignés aux processus cartographiés ;
- Inclure le site d'Egletons dans le périmètre de la certification qualité ;
- Réaliser le plan de recrutement nécessaire au maintien d'un taux d'encadrement conforme aux préconisations de R&O face à l'accroissement attendu de l'effectif apprenants ;
- Etablir et déployer un processus formalisé d'enquêtes auprès des anciens élèves pour en connaître les évolutions professionnelles.

**Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 9 avril 2025,

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Benoît NORTIER, Claire PEYRATOUT, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Rémy ROGACKI, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025.

Le rapporteur principal  
Rodolphe REVERCHON



Le secrétaire greffier  
Sébastien LOBIAU



La présidente  
Claire PEYRATOUT

